
Déclaration Universelle des Droits de l'Homme - Une présentation par l'image.

Numéro d'inventaire : 1979.36739.3

Type de document : affiche

Éditeur : Département de l'Information des Nations Unies

Date de création : 1950 (vers)

Inscriptions :

- lieu d'impression inscrit : U.S.A. (Sic)

Description : Lithographie monochrome sur papier vert.

Mesures : hauteur : 1018 mm ; largeur : 762 mm

Notes : Présentation par l'image de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme réalisée au moyen de modèles à 3 dimensions adaptés du film fixe intitulé "La Déclaration universelle des droits de l'homme" réalisé par l'Organisation des Nations Unies (N°inv. 78.5951(3), Côte 3.4.11.). Sur cette affiche, 18 images numérotées de 29 à 46 se rapportant aux articles et alinéas de la Déclaration (voir 79.36739(1)).

Mots-clés : Organisations et coopération internationales

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

ill.



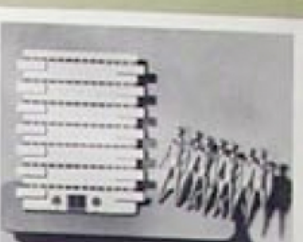
29. Nous avons droit aux mêmes institutions et aux mêmes lois.



30. Nous avons droit à l'éducation et au travail.



31. Nous avons droit à la sécurité de nos familles, d'individus, de nos biens, de nos vies et de nos vies, de nos vies, de nos vies.



32. Nous avons droit aux mêmes et à la protection de nos vies.

3

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES Droits de l'Homme

une présentation par l'image



33. Nous avons droit à la propriété individuelle.



34. Nous avons droit à la propriété individuelle.



35. Nous avons droit à la liberté de pensée et d'expression.



36. Nous avons droit à la liberté de pensée et d'expression.



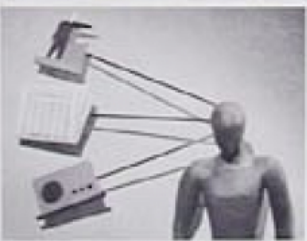
37. Nous avons droit à la liberté de pensée et d'expression.



38. Nous avons droit à la liberté de pensée et d'expression.



39. Nous avons droit à la liberté de pensée et d'expression.



40. Nous avons droit à la liberté de pensée et d'expression.



41. Nous avons droit à la liberté de pensée et d'expression.



42. Nous avons droit à la liberté de pensée et d'expression.



43. Nous avons droit à la liberté de pensée et d'expression.



44. Nous avons droit à la liberté de pensée et d'expression.



45. Nous avons droit à la liberté de pensée et d'expression.



46. Nous avons droit à la liberté de pensée et d'expression.